

# I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES

Entreprise

⊙ Probleme d'exploitation par la matiere installée à l'origine

Ce chapitre contient toutes les observations relatives aux non-conformités aux textes réglementaires applicables. Chaque observation est numérotée et suivie de la référence de l'article du texte ayant motivé l'observation. Chaque observation est rédigée sous forme d'une constatation de la non-conformité accompagnée d'une préconisation claire des modifications à effectuer pour y remédier. Toutefois, d'autres solutions peuvent exister, le choix de la solution finale relevant de la responsabilité du chef d'établissement.

N° Obs.	Observations (Protection des Travailleurs)		Déjà signalée	Suite donnée
<b>Observations relatives aux installations Basse Tension.</b>				
<b>OBSERVATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL</b>				
1	Repérer l'ensemble des circuits dans les armoires en adéquation avec le repérage des salles.	Art. 6 §1	X	
2	Repérer clairement la porte donnant accès à la coupure d'urgence générale du bâtiment.	Art. 10	X	
3	Prévoir une coupure d'urgence sortie ondule à proximité de la coupure générale du bâtiment situé dans le sas TGBT du Rdc ou à défaut associer une Mx au disjoncteur général armoire A-G-OND du 2ème étage qui déclenchera avec la coupure d'urgence générale.	Art. 10	X	
<b>OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX</b>				
<b>NIVEAU RDC</b>				
<b>Armoire TGBT</b>				
4	Repérer la porte d'accès à l'armoire électrique	Art. 10		
5	- Non repéré (libre) Absence d'identification. A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.	Art. 6 §1	X	
6	- Non repéré (libre) Absence d'identification. A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.	Art. 6 §1	X	
7	- Non repéré (libre) Absence d'identification. A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas.	Art. 6 §1	X	
8	- Non repéré (libre) Absence d'identification. A réaliser, par exemple à l'aide d'étiquettes ou de schémas. Pouvoir de coupure insuffisant. A remplacer par un dispositif dont le pouvoir de coupure est au moins égal au courant de court-circuit du tableau.	Art. 6 §1 Art. 42 §3	X X	
10	- Désenfumage infirmerie bâtiment E Le conducteur de protection vert/jaune doit être incorporé au câble d'alimentation du départ "Désenfumage infirmerie Bt E"	Art. 20 §3	X	
11	Absence de protection du circuit par un dispositif à courant différentiel résiduel (DR) sans retard intentionnel. A installer.	Art. 31 et 33 Arrêté du 8-12-03 Art. 1 NF C15-100	X	
12	La section du câble d'alimentation en amont du disjoncteur "désenfumage infirmerie Bt E", n'est pas correctement protégée contre les surintensités.	Art. 42 §3	X	
13	- CDI Présence d'un défaut d'isolement. A éliminer (valeur minimale 500 000 ohms).	Art. 5	X	
14	- AD02-AD03, Loge Présence d'un défaut d'isolement. A éliminer (valeur minimale 500 000 ohms).	Art. 5	X	
15	<b>ARMOIRE AD - 03 (SALLE 02) DEPUIS AD - 02</b> La coupure général d'armoire ne doit pas être accessible aux élèves.	Art. 10	X	
16	<b>ARMOIRE AD - 02 (SALLE 3)</b> Remettre en état l'interrupteur général de l'armoire, permettant la coupure de l'intérieur de l'armoire.	Art. 5	X	
17	<b>ARMOIRE C-OND - 01 (SALLE 11)</b> Repérer la porte d'accès à l'armoire électrique	Art. 10	X	
18	<b>ARMOIRE TD - AD - 01</b> Repérer la porte d'accès à l'armoire électrique	Art. 10	X	
19	<b>ARMOIRE LOGE</b> Isoler un conducteur blessé au niveau du câble d'arrivée dans l'armoire loge.	Art. 5	X	